



Ai je le droit de faire un barbecue sur ma terrasse?

Par **Mathis90**, le **21/03/2009** à **22:01**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans une co-propriété dans un petit village du territoire de Belfort. L'appartement est au 1er étage avec une terrasse, les beaux jours ne tardant pas à arriver, je me demandais si j'avais le droit de faire un barbecue sur celle ci? Choisir plutôt un barbecue électrique ou charbon/bois? Pour information, j'ai du voisinage au dessus de moi mais ils n'ont pas leur terrasse de ce côté de la mienne et j'ai un voisin sur ma droite qui a une terrasse à un peu près 3 mètres de la mienne au même niveau.

Merci par avance de votre réponse.

Par **frog**, le **22/03/2009** à **04:21**

Tout dépend de ce que vous permet ou ne vous permet pas le règlement de la copropriété. Dans le doute, optez pour de l'électrique, ça sent un peu moins fort et c'est moins salissant.

Par **Mathis90**, le **24/03/2009** à **18:38**

Je vais me renseigner sur le contenu du règlement de la co-propriété.
Merci pour votre réponse rapide.